

Java-Centre: extension Karimunjawa



Jours:	4
Prix:	395 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★★
Difficulté:	★★☆☆☆
📍 Balnéaire	📍 Plages et Littoraux
📍 Charme et bien-être	📍 Croisière

Vous êtes un(e) voyageur(se) à la recherche de paysages paradisiaques?

Ne cherchez plus, votre paradis se trouve dans l'archipel de **Karimunjawa**. Ses 27 îles sont vouées à la plongée, au snorkeling, à l'admiration de la faune et de la flore, mais aussi à la relaxation sur des plages de rêve.

Situées à 80 kilomètres au large de Java, Karimunjawa vous offrira la possibilité de profiter du calme et de la tranquillité d'endroits moins explorés et de vous rapprocher de la culture locale et des habitants dans la gentillesse et la simplicité.

Jour 1. Départ pour Karimunjawa



Yogyakarta 📍
🚗 - ⌚ 5h
Jepara 📍
🚤 - ⌚ 2h
Karimunjawa 📍

- En début de matinée, transfert vers le port et embarquement sur un « speed-ferry » qui vous emmène vers le paradis que représente l'archipel de Karimunjawa. (2h de trajet).
- Le reste de la journée est libre.

🏠 Hébergement

Breve Azurine

Jour 2. Archipel de rêve



Karimunjawa 📍

- En milieu de matinée, un bateau traditionnel privatisé (avec équipage et guide) vous emmène à la découverte des plus belles îles de l'archipel. Récifs de coraux multicolores, lagons turquoise, plages de sable blanc et les plus beaux sites de plongée vous sont offerts!

A l'heure du déjeuner, un **barbecue de poissons frais grillés au feu de noix de coco** donne au poisson un goût exceptionnel (le repas est accompagné de fruits, boissons fraîches et café/thé). C'est alors l'occasion de découvrir la faune et la flore sous-marine de ce parc national maritime protégé et d'admirer d'exceptionnels panoramas jusqu'au coucher du soleil. Veuillez par ailleurs noter que le programme est flexible et peut être adapté au dernier moment en fonction de vos souhaits. L'excursion peut également être effectuée en speed-boat, au besoin.

☕ Petit déjeuner

Breve Azurine

🍴 Déjeuner

Inclus

🏠 Hébergement

Breve Azurine

Jour 3. Journée zen



Karimunjawa

- Journée libre. Profitez-en pour partir faire du snorkeling ou de la plongée. Vous avez également la possibilité de passer une journée sur une des îles désertes et d'apprécier des moments privilégiés. Vous pouvez aussi partir à la découverte des terres verdoyantes de l'île principale. L'occasion de vous immerger plus intimement dans les paysages vallonnés, et d'y dénicher des endroits parfait pour admirer d'exceptionnels panoramas.

Petit déjeuner	Breve Azurine
Hébergement	Breve Azurine

Jour 4. Retour sur Java



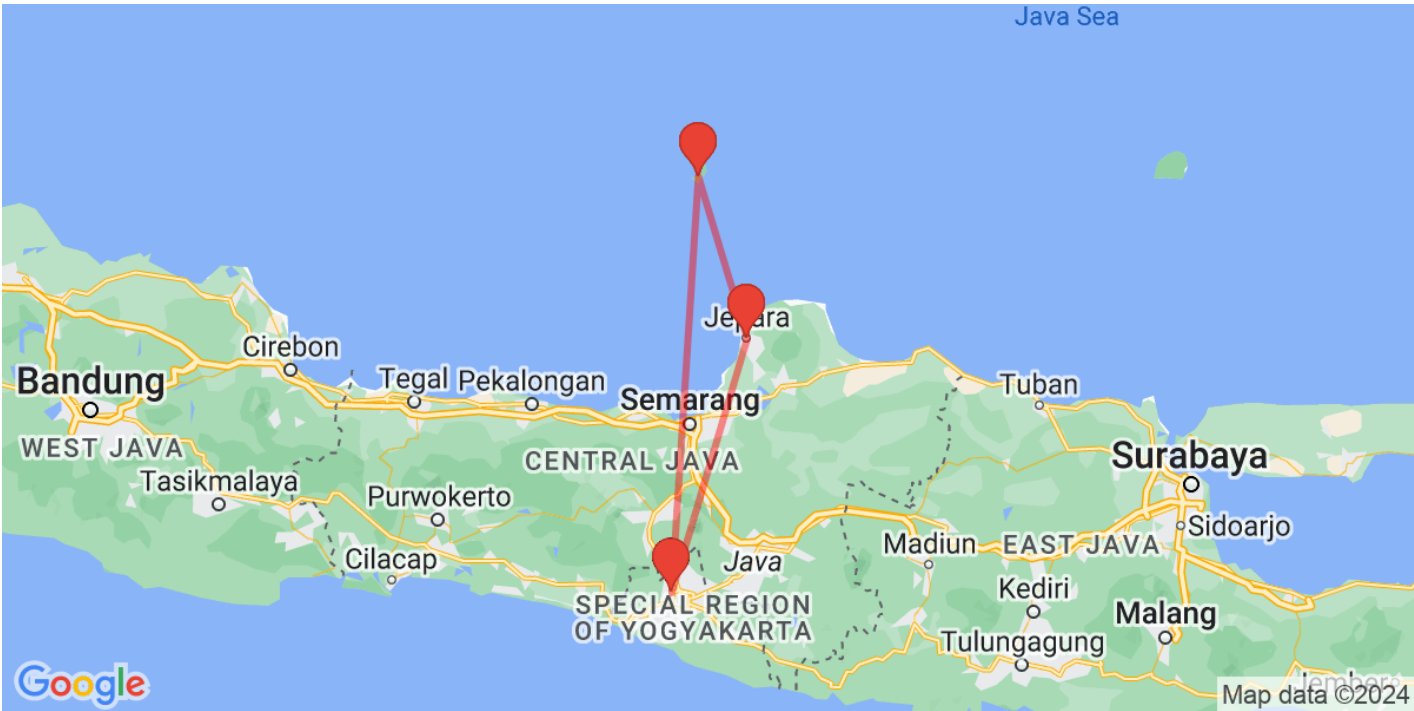
Karimunjawa

- 2h
Jepara
Départ

- Matinée libre jusqu'au transfert vers le port de Karimunjawa, où vous reprenez le « speed-ferry » vers Jepara (2h). Transfert ensuite en véhicule privatisé vers l'aéroport de Semarang.

Petit déjeuner	Breve Azurine
----------------	---------------

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

2-2
395 EUR

Tarifs par personne (valables jusqu'au 31 décembre 2024)

Inclus

- Transferts a/r en ferry express
- Accueil personnalisé
- Transferts a/r vers l'hôtel
- Hébergement en B&B au Breve Azurine Lagoon Resort
- Repas tels qu'indiqués dans le programme ci-dessus
- 1 journée d'excursion en bateau
- Entrées de sites et activités
- Eau minérale & snacks

Non inclus

- Assurance et assistance
- Transports pour arriver à et pour quitter Semarang
- Repas non mentionnés dans le programme ci-dessus
- Boissons
- Dépenses personnelles
- Pourboires
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans « Inclus »

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.